



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE VESANCY

Du 07/12/2021
(Convocation 01/12/2021)

L'an deux mille vingt et un, le septième décembre à vingt heures quinze, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 1^{er} Décembre 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard MUGNIER, Maire.

Présents : M. Bernard MUGNIER (mairie), Mme Françoise FONTAINE (1^{er} adjointe), M. Gilles BILLION (2^{ème} adjoint), M. Adrien ORIEZ, M. Arnaud MAILLARD, M. Damien GRENIER, M. Mark BÜTTNER, Mme Françoise CONSANI, Mme Ghislaine SEILER

Représentés : M. Philippe HOULLEMARE donne pouvoir à M. Damien GRENIER, M. Eric DUCRET donne pouvoir à M. Gilles BILLION

Secrétaire de séance : Mme Françoise CONSANI

Début de séance : 20h18

- **Approbation à l'unanimité des présents et représentés du compte rendu de la séance du 02 Novembre 2021.**

- **Les actes du Maire :**
 - Acte n°0038_2021 : Arrêté portant permission de voirie et police de la circulation sur la Route de la Chapelle et la Route de la Vesancière
 - Acte n°0039_2021 : Arrêté portant autorisation de stationnement au 244 Rue du Château
 - Acte n°040_2021 : Arrêté portant nomination par voie de mutation de Mme Marie-Eve DRUET
 - Acte n°0041_2021 : Arrêté portant permission de voirie et police de circulation sur la Route de la Vesancière, la Route de la Chapelle et l'impasse de la Vie Quinat
 - Acte n°0042_2021 : Arrêté portant réglementation de la circulation sur les pistes et routes forestières
 - Acte n°0043_2021 : Arrêté portant permission de voirie et police de la circulation sur la Route de Bottenay
 - Acte n°0044_2021 : Arrêté portant attribution de l'IFSE pour Marie-Eve DRUET

 - Décision du Maire n°0016_2021 : Renouvellement de l'adhésion à l'Association des COFOR de l'Ain pour 2021

1. TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Madame Françoise FONTAINE rappelle qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Le choix de l'assemblée délibérante est soumis à l'avis du Comité Technique.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame Françoise FONTAINE précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité des présents et représentés, les propositions ci-dessous et fixe, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint d'administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	100 %
C	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100 %
C	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	100 %

2. DEPENSES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2021-2022

L'année dernière, le Conseil Municipal avait maintenu le montant de la participation communale forfaitaire pour les fournitures scolaires à hauteur de 114 € par élève. Cette somme intègre :

- Les fournitures individuelles des élèves : cahiers, livres dictionnaires, fichiers...

- Les fournitures collectives : papeterie, matériel d'art visuel, consommables informatiques (cartouches toners, papiers...)
- Tout matériel pédagogique et de sport
- Le matériel et les matériaux pour activités manuelles
- Le renouvellement des pharmacies
- Le petit mobilier et matériel de rangement
- Les abonnements
- Les fournitures de direction
- ...

Il est proposé de renouveler, pour l'année scolaire 2021-2022, cette participation à hauteur de 114 € par élève pour les 43 élèves scolarisés sur la commune soit un total de 4 902 €. Ce montant sera imputé sur le budget de fonctionnement 2022 pour l'école.

D'autre part, sur la période scolaire 2020-2021, la commune avait maintenu la prise en charge du coût des activités sportives de ski et de piscine des enfants scolarisés qui n'ont malheureusement pas eu lieu du fait de la situation sanitaire.

Lors de la séance précédente, il a été voté la prise en charge de l'activité piscine à hauteur de 902 € (dont 500 € pour le transport et 402 € pour les 6 séances).

Il est également prévu de programmer à nouveau la venue d'un intervenant musique. Pour rappel, en 2019, le coût pour 23h00 de prestation était de 1 393,80 €.

Il est donc proposé de prendre en charge les activités Montagne, Piscine et musique sur la base des prévisions suivantes :

- **1 000 € pour le transport pour l'activité Montagne,**
- **500 € pour le transport et 402 € pour les entrées (forfait avec Maitre-Nageur Sauveteur), soit un total de 902 € pour l'activité Piscine,**
- **1 400 € pour l'intervenant musique.**

Le budget total alloué pour les dépenses scolaires (fournitures + activités) pour l'année scolaire 2021-2022 serait de 8 204 € (contre 7 168,70 € en 2020-2021 et 6 126 € pour l'année scolaire 2019-2020).

Après en avoir délibéré, l'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés :

- **Fixe le montant alloué aux dépenses scolaires pour l'année 2021-2022 à 114 € par élève,**
- **Approuve la prise en charge de l'activité piscine, musique ainsi que le transport pour l'activité montagne.**
- **Dit que les crédits seront inscrits au budget 2022.**

SOCIAL : Rapporteur Madame FONTAINE Françoise

3. PARTICIPATION AU NOËL DES RESIDENTS DES EHPAD

L'an dernier, le Conseil Municipal a décidé de participer à hauteur de 30 € (somme proposée par l'établissement) pour les colis de Noël des personnes résidentes en EHPAD à Gex et Divonne.

Cette année encore, il est proposé de participer financièrement aux colis personnalisés préparés par le Centre Hospitalier du Pays de Gex.

L'assemblée, à l'unanimité des présents et représentés, autorise la commune à participer financièrement à hauteur de 30 € par résident à la confection des colis de Noël des EHPAD.

AMENAGEMENT- FONCIER : Rapporteur Monsieur Bernard MUGNIER

4. REGULARISATION D'UN ECHANGE PARCELLAIRE ENTRE LES CONSORTS SEILER ET LA MAIRIE

Suite à la procédure d'échange foncier faite en 2017 entre la Mairie et les consorts SEILER, il a été constaté que cet échange n'a pas été transmis aux hypothèques de Nantua.

Il est donc nécessaire de reprendre la procédure pour acter l'échange.

Pour ce faire, un géomètre expert (Cabinet Barthélémy-Blanc de Saint-Genis-Pouilly) a été mandaté pour réaliser un plan de division qui sera par la suite transmis aux hypothèques.

Lors d'une prochaine séance, il sera présenté le plan de division qui sera soumis au vote du Conseil Municipal.

5. CREATION D'UN LIEU-DIT « EN BEULE »

Suite aux discussions relatives à la vitesse et sécurité routière au sein de la Commune, il est proposé de créer un Lieu-dit au niveau de la ferme « En Beule », sur la Route Départementale 15h, afin de pouvoir diminuer la vitesse à 50 km/h.

Suite à cette décision, le département de l'Ain sera consulté pour appliquer l'abaissement de la vitesse.

Les parcelles concernées par la création du lieu-dit sont les parcelles cadastrales C n°24, C n°23, B n°512 et B n°513.



Monsieur GRENIER demande si la limitation de vitesse à 70 km/h n'est pas suffisante ? Il se demande également s'il existe une réglementation de la vitesse dans les lieux-dits ?

Il lui est répondu qu'il faut créer un lieu-dit pour pouvoir réglementer la vitesse et qu'une vitesse de 50km/h semble cohérente avec la situation (manque de visibilité, croisement avec la route de bottenay, présence de la maison avec sortie du garage).

Il y a également les haies des parcelles B n°513-512 qui sont vraiment importantes et qui bloquent la visibilité. Il sera demandé à la propriétaire de les tailler.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, la création du lieu-dit « En Beule » et autorise Monsieur Le Maire à effectuer les démarches et à signer tous les documents afférents à la création du lieu-dit.

Monsieur Mark BÜTTNER arrive en séance à 20h50.

URBANISME : Rapporteur Monsieur Adrien ORIEZ

6. DOSSIERS EN COURS

- Déclarations Préalables (DP) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
DP 00143621B0029	Monsieur VILLARD Dimitri	55, Place de la Batteuse	Changement des menuiseries	En cours d'instruction
DP 00143621B0030	ALP CONFORT	145, Route de la Combette	Installation d'un poêle à granulés avec sortie de toit	Arrêté Favorable
DP 00143621B0031	Monsieur ORIEZ Adrien	257, Rue du Château	Mur de clôture	En cours d'instruction
DP 00143621B0032	Madame VEYRINES Marion	55, Place de la Batteuse	Changement de menuiseries	En cours d'instruction
DP 00143621B0033	Madame NICKLES Nelly	244, Rue du Château	Création d'une fenêtre de toit	En cours d'instruction

Mme CONSANI demande si les deux projets au 55 Place de la Batteuse se sont consultés et prévoient les mêmes coloris et/ou matériaux.

Il lui est répondu que le service ADS sera contacté pour vérifier l'uniformité des deux projets.

- Permis de Construire (PC) :

N° de dossier	Nom	Adresse du projet	Description	Etat
PC 00143621B0005	Madame et Monsieur DE ANTONI Maryline	145 bis, Route de la Combette	Habitation de 117,50 m ² dans structure existante	Arrêté Favorable

PC 00143621B0006	Monsieur LOPEZ Ivan	Chemin de la Rasette	Maison individuelle de 197 m ²	Arrêté Défavorable
PC 00143621B0001 M01	Monsieur BARBAR Jean	73, Chemin de Pochet	Modif : 2 portes-fenêtres agrandies et agrandissement de la terrasse	Arrêté Défavorable
PC 00143621B0007	SCCV Les allées de la Fruitière représentée par CROZET Yannick	Rue de la Fruitière	10 maisons individuelles	En cours d'instruction
PC 00143621B0008	Monsieur FONTAINE Quentin	114, Route de la Chapelle	Réhabilitation d'une ferme en maison d'habitation	En cours d'instruction
PC 00143621B0009	Monsieur LOPEZ Ivan	Chemin de la Rasette	Construction maison individuelle de 197,08 m ²	En cours d'instruction

DIVERS :

7. POINT SUR ENQUETE PUBLIQUE EN COURS

L'enquête publique relative au Périmètre Délimité des Abords du Château s'est terminée le 03 Décembre. Le Commissaire enquêteur est venu 3 fois à la Mairie pour tenir des permanences. Nous sommes dans l'attente de son rapport.

8. POINT SUR CONTRAT D'ENTRETIEN DES LOCAUX

Le contrat se termine le 31 janvier 2021. Il est question de savoir si la Mairie renouvelle le contrat ou non ? Dans l'ensemble, le service de nettoyage est correct. Il est proposé de renouveler le contrat avec l'entreprise. Le Conseil est favorable à cette proposition.

9. POINT SUR LES EMPLACEMENTS DES CONTAINERS SEMI-ENTERRES

Comme discuté lors des conseils municipaux précédents, le Conseil souhaite ne pas installer de containers enterrés ou semi-enterrés. Cependant, Pays de Gex Agglo est revenu vers la Mairie pour proposer un échéancier de travaux concernant 3 points de collecte.

Le Maire fait un point sur les emplacements à prévoir en cas d'obligation. D'autres emplacements doivent être prévus en plus des 3 points de collecte proposés (Place de la Batteuse, Parking de la Vie Quinat et Route du Creux). Un site sur la route de Divonne et un site à l'embranchement de la Route de la combette et du chemin de la Dizaire sont proposés.

Il est demandé de rencontrer les services de l'agglo pour faire le point sur la mise en place des containers.

10. POINT SUR CONTENTIEUX AVEC LES CONSORTS GILLOT

Suite au recours effectué par les conjoints GILLOT contre la Mairie, le Tribunal Administratif a rejeté la requête invoquant l'incompétence de sa juridiction pour traiter ce dossier.

11. POINT SUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES ET INTERCOMMUNALES

Mme CONSANI donne lecture du PV du Conseil d'école du 08 Novembre 2021. Elle rappelle l'effectif pour cette année qui est de 43 élèves et ajoute que celui-ci sera sensiblement le même pour la rentrée prochaine sans compter les arrivées des nouvelles constructions.

Le Maire lui répond que le constructeur du projet de Bottenay doit nous fournir les compositions des familles pour ajuster les prévisions. De plus, il rappelle qu'il serait bien de réunir rapidement la commission scolaire à ce sujet et pour réfléchir à l'évolution des locaux.

12. POINT SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

⇒ **Se reporter à la Note de Synthèse du Conseil Communautaire du 25 Novembre 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la cérémonie des vœux du Maire est annulée au vu de la situation sanitaire actuelle.

Enfin, Mme SEILER remercie les participants pour l'organisation du téléthon. 1 000 € ont pu être récoltés lors de cet événement.

La séance est levée à 22h17.

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance et Maire,

Françoise CONSANI

Bernard MUGNIER